



ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA COMMUNE DE ROOST-WARENDIN

Rue d'Argentan

Le Maire de Roost-Warendin,

Vu, les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, les articles du Code de la Route,

Considérant que des travaux pour la reprise des enrobés de voirie et de trottoir rue d'Argentan seront entrepris du 23 au 27 Avril 2024 par la société TPRN, zone acticentre -Bat G1 156/220 rue des Famards BP 30417 FRETIN 59814 LESQUIN Cedex

ARRÊTE

Article 1 - STATIONNEMENT ET CIRCULATION

La circulation sera restreinte et le stationnement sera interdit sur une partie de la rue d'Argentan le dépassement des véhicules sera interdit au niveau des travaux et la vitesse sera limitée à 30 km/h. Une déviation pour la circulation des piétons sera mise en place.

Article 2 – RESTRICTION

Cette restriction de circulation et cette interdiction de stationnement seront matérialisées par la pose de panneaux provenant d'un fabricant agréé par le Ministère de l'Équipement conformément aux prescriptions de l'arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la circulation routière, tous les signaux devront être en parfait état et rétro réfléchissants.

Article 3 – RESPONSABILITE

La société TPRN est chargée, sous sa responsabilité, de l'installation des panneaux de signalisation, de la pose, la maintenance et la dépose de la signalisation du chantier.

A la fin des travaux la société TPRN devra, dans un délai de quinze jours, remettre les lieux dans leur état primitif. Passé ce délai, en cas d'inexécution, un procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire du présent arrêté.

Article 4 – EXECUTION

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- La société TPRN
- La Police Nationale de Douai
- La Police Municipale de Roost-Warendin
- Le Service Développement Local de Roost-Warendin
- Les services techniques de Roost-Warendin
- Evéole

Fait à Roost-Warendin, le 15 Avril 2024
L'adjoint au Maire,



Jean-Louis QUIN